

4. Dans le cas de l'affirmative, de quels ministères et (ou) de quelles sociétés de la Couronne et pour quels montants dans chaque cas?

**DÉFENSE NATIONALE—NOMINATIONS,
RECLASSIFICATIONS, ETC.**

M. Wright:

1. Depuis le 1^{er} avril 1951, a-t-on créé de nouveaux postes ou reclassé d'anciens postes dans le bureau du sous-ministre de la Défense nationale? Dans le cas de l'affirmative, auxquels de ces postes a-t-on pourvu, a) par voie d'annonce ou d'examen de concours, par l'entremise de la Commission du service civil, b) par la promotion de fonctionnaires appartenant au ministère de la Défense nationale, c) autrement?

2. Depuis le 1^{er} avril 1951, des membres de la Marine, de l'Armée et du Corps d'aviation ont-ils été détachés auprès du bureau du sous-ministre de la Défense nationale en vue de remplir les postes mentionnés à la question n°1 ou tout autre poste? Dans le cas de l'affirmative, a) quels sont les noms et grades de ces personnes, b) quelle est la durée de leur mise en disponibilité, c) quelle a été la durée de leur service militaire et ont-elles servi outre-mer au cours de la première ou de la seconde guerre mondiale?

3. Depuis le 1^{er} avril 1951, a-t-on pourvu à des postes civils dans le bureau du sous-ministre de la Défense nationale à la suite de la tenue d'un examen de concours par la Commission du service civil?

4. Dans le cas de l'affirmative, a) quel est le nom du candidat nommé à chaque poste, b) quelle a été la durée de son service militaire et a-t-il servi outre-mer au cours de la première ou de la seconde guerre mondiale, c) contribue-t-il, ou contribuera-t-il au fonds de pension du service civil à raison de 12 p. 100 de son premier traitement à l'égard de la période de son service militaire, aux termes de l'alinéa 5A de l'article 1^{er} de la loi de la pension du service civil?

DEMANDES DE DOCUMENTS

**MAGASINS DE LA MARINE À BEDFORD—RAPPORT
DE M. P. A. WHELEN**

M. Diefenbaker:

Copie d'un rapport présenté par M. P. A. Whelen, au cours des années 1945 et 1946, relativement à la solde et aux heures de travail dans les magasins de la marine à Bedford (Nouvelle-Écosse).

**SERVICE POSTAL—TAUX DE SALAIRE ET CONDI-
TIONS DE TRAVAIL**

M. Knowles:

Copie de toute correspondance échangée entre les groupements d'employés du service postal et le ministre des Postes et (ou) des fonctionnaires du ministère des Postes, datée depuis le 1^{er} janvier 1951, concernant le droit de conclure des contrats collectifs, la semaine de quarante heures et toutes autres questions relatives aux taux de salaires et aux conditions de travail.

TERRE-NEUVE

**QUESTION AU SUJET DU TRANSPORT DE NATIONAUX
ALLEMANDS PAR LE C.A.R.C.**

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition):

Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question dont je l'ai prévenu. J'aimerais savoir quelles démarches a faites le premier ministre de Terre-Neuve en vue d'obtenir l'envoi d'un avion du C.A.R.C. en mission spéciale de Saint-Jean à Gander, jeudi soir dernier. L'avion, qui avait à son bord un ressortissant allemand, est allé chercher un autre ressortissant allemand qui arrivait d'Allemagne ce soir-là à bord d'un avion de la Sabena. Si je pose la question, c'est que cet incident semble faire partie, selon les journaux, de l'activité politique en général qui se poursuit là-bas depuis quelque temps. Je voudrais savoir à la suite de quelles démarches on a permis d'utiliser cet avion.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je remercie le chef de l'opposition d'avoir envoyé un avis de sa question à mon bureau, de sorte que j'ai pu faire examiner l'affaire et obtenir les renseignements disponibles. Jeudi soir, le premier ministre de Terre-Neuve a téléphoné à mon bureau pour demander si un avion du C.A.R.C. pouvait transporter un haut fonctionnaire du gouvernement,—non d'un politicien; c'est ce qu'il a déclaré,—de Saint-Jean à Gander ce soir-là. Il a dit qu'il s'agissait d'une affaire pressante et aucun autre moyen de transport n'était disponible.

L'affaire m'ayant été signalée, j'ai dit que je ne pouvais donner aucun ordre en vue d'une telle envolée, mais que le Gouvernement avait adopté comme ligne de conduite générale de se rendre aux demandes raisonnables des gouvernements provinciaux lorsqu'il lui était possible de le faire. Je leur ai recommandé de se mettre en communication avec Saint-Jean afin d'obtenir plus de renseignements et je leur ai demandé surtout de s'assurer qu'il n'y avait aucun rapport entre cette demande et les élections en cours dans cette province.

Sauf erreur, le sous-ministre de la Défense nationale a essayé de téléphoner à Saint-Jean, mais après plusieurs essais, il s'est rendu compte que cela lui prendrait plusieurs heures. Il a transmis ce renseignement à mon bureau et on m'en a fait part. J'ai dit: "M. Smallwood nous a indiqué dans son premier message qu'il avait communiqué avec le commandant des forces aériennes là-bas; peut-être cet officier sait-il ce dont il s'agit;